



Conseil National d'Action Sociale

DECLARATION LIMINAIRE et COMPTE RENDU

Madame la Présidente,

En cette fin d'année 2017, ce CNAS se déroule dans un contexte où le pouvoir d'achat des agents des ministères économiques et financiers comme fonctionnaires de l'État est la cible du gouvernement. Blocage du point d'indice, retour du jour de carence et CSG en hausse à peine compensée alors que le président de la République candidat nous avait promis l'augmentation du pouvoir d'achat des fonctionnaires au même titre que les salariés des entreprises. Pour l'UNSA et la CFTC, nous sommes loin du compte. Par conséquent, l'action sociale a plus que jamais sa place mais ses moyens doivent être renforcés pour permettre à tous les agents d'en bénéficier, dans de meilleures conditions avec la mise en place de nouvelles prestations. C'est le cas avec l'extension progressive des prestations d'action sociale ministérielle au bénéfice des agents des Collectivités d'Outre Mer. Accéder aux prestations d'action sociale dans de meilleures conditions passe par une amélioration du budget consacrée à cette mission. Pour 2018, il est prévu une hausse du budget de plus de 4 M d'euros. Si cette décision est à saluer il nous appartient de replacer les choses dans un contexte global. Les subventions à l'AGRAF et à l'EPAF sont reconduites sans hausse. L'ALPAF retrouve une subvention ambitieuse mais sans rattrapage. Or, la DGFIP a modifié les règles de gestion. Toute première affectation suite à l'accès ou à un changement de grade bloquera l'agent durant trois ans. Les demandes de logements vides seront en augmentation et l'ALPAF doit être en mesure d'y répondre. Au

Fédérations CFTC et UNSA FINANCES

Bâtiment Condorcet - 6 rue Louise Weiss - Teledoc 322 - 75703 PARIS CEDEX 13

titre de 2018, 1900 agents de catégorie C vont être recrutés dans cette administration pour être affectés majoritairement en Ile de France.

Sur la restauration, l'UNSA et la CFTC revendiquent une revalorisation de la valeur faciale du titre restaurant avec une prise en charge plus importante de l'Etat employeur.

Concernant les crédits d'actions locales, l'UNSA et CFTC considèrent qu'ils doivent être augmentés. Cette augmentation passe par exemple par la suppression du financement des coins repas par les CAL. Ce financement pèse parfois trop lourd dans certains départements. Alors que l'on compare souvent salariés du public et du privé, on peut constater que les agents de nos ministères sont loin d'être bien considérés par leur employeur quand on voit la participation à la protection complémentaire de santé et de prévoyance. Une entreprise intervient en moyenne à hauteur de 50 € par mois pour ses salariés. Le financement de 4 M d'€ par notre ministère est loin de permettre d'atteindre ce niveau. Concernant les moyens humains, ils sont bien sûr vitaux pour permettre de délivrer des prestations sociales de qualité. En ce sens, le maintien des emplois en 2018 dans un contexte difficile est à saluer. L'échelon départemental auquel nous sommes attachés permet d'être au plus près du terrain et des attentes des collègues. Pour l'UNSA et la CFTC, l'action sociale passe par la relation humaine. L'UNSA et la CFTC constatent ainsi que l'action sociale au niveau local permet la mise en place de dispositifs novateurs au sein du ministère mais existants déjà dans d'autres sphères professionnelles. Proposer des massages aux agents dans le cadre professionnel comme le font certaines délégations participe indéniablement à une amélioration des conditions de vie au travail de nos collègues. Certains directeurs ayant compris l'intérêt de ce dispositif ont même accepté que cette prestation soit faite sur le temps de travail. C'est positif pour l'agent mais également pour le service public qui récupère un agent plus productif. Enfin, dans la note d'orientation vous indiquez que les CDAS sont des lieux privilégiés d'échanges et d'analyses grâce notamment à l'action des délégués départementaux. C'est pour l'UNSA/CFTC une instance essentielle où le dialogue social doit se pratiquer. Dans le cadre du CNAS il est de notre responsabilité de vous faire remonter les éventuels dysfonctionnements qui nous sont signalés. C'est le cas pour le département du Pas de Calais où vous avez reconduit un délégué qui était loin de faire l'unanimité. C'est votre droit, c'est vous le recruteur et vous en conviendrez il vous arrive de ne pas écouter les représentants du personnels. Aujourd'hui la situation locale n'est toujours pas satisfaisante. Loin de nous l'idée d'engager une chasse aux sorcières, mais votre intervention est plus que nécessaire. Par conséquent nous vous demandons à nouveau d'aller sur le terrain et de rencontrer les différents acteurs du CDAS du Pas de Calais afin que la situation s'améliore.

Je vous remercie pour votre écoute.

COMPTE RENDU

AGENDA DE CONCERTATION 2018

L'enquête menée en 2017 par le secrétariat général a permis de mesurer les besoins et les attentes des agents dans le domaine de l'action sociale. Au regard de cette enquête, le dialogue social doit être orienté en 2018 sur les priorités définies par les agents.

Pour l'UNSA /CFTC, les échanges en 2018 doivent porter en priorité sur la restauration. Il ressort également que les agents ne connaissent pas le panel des

Fédérations CFTC et UNSA FINANCES

Bâtiment Condorcet - 6 rue Louise Weiss - Teledoc 322 - 75703 PARIS CEDEX 13

prestations offertes par l'action sociale. Il est donc nécessaire d'améliorer la communication dans ce domaine. Les petites structures de restauration coûteront toujours plus chères compte tenu des coûts fixes mais il est nécessaire de traiter l'ensemble des agents du ministère de la même façon. Il s'agit là d'une question de service public : l'approche ne doit pas être exclusivement comptable et financière compte tenu des enjeux pour les conditions de vie au travail des agents (question de santé publique, collectif de travail...).

Le SG considère que la restauration est un sujet important sur lequel il faut avancer. Il a proposé un GT sur la restauration, sur la communication et sur la valorisation de l'action sociale. Les fédérations sont invitées à signaler dès maintenant les sites pour lesquels elles souhaitent un examen détaillé au niveau du CNAS.

BUDGET

Le SG a présenté l'orientation budgétaire pour l'année 2018. Ce budget est en hausse de près de 5 M d'euros (134, 5 M d'€)

• Restauration :	62,9 M d' €
• Vacances et loisirs :	24,2 M d' €
• Logement :	19 M d' €
• Aide à la parentalité :	5,3 M d' €
• Dotation des CAL (crédits d'actions locales) :	4,8 M d' €
• Soutien aux activités socioculturelles :	6,7 M d' €
• Participation à la protection sociale complémentaire :	4 M d' €
• Aides financières :	3,3 M d' €

Si le SG présente une augmentation globale de 5 M d'€ entre 2017 et 2018 l'UNSA-CFTC constate qu'en pluriannuel de 2015 à 2018 le budget global est passé de 139 à 134 M d'€. Dans ce contexte, ce budget ne permet pas d'envisager des actions nouvelles. L'UNSA-CFTC constate également une réduction des offres EPAF avec une hausse de tarifs de 1,5 % en 2018. Pour 377 872 agents potentiellement bénéficiaires, le budget des CAL représente 13 € par an et par bénéficiaire. L'UNSA et la CFTC revendiquent la mise en place de colonies de vacances pour la période de la Toussaint compte tenu des 2 semaines de vacances.

L'UNSA - CFTC s'est abstenue lors du vote sur l'orientation budgétaire en matière sociale pour 2018. Cette expression ne condamne pas les orientations prises mais la baisse globale du budget subie depuis plusieurs années.

EVOLUTION DES PLAFONDS D'HARMONISATION TARIFAIRE

En 2017, le plafond d'harmonisation tarifaire en matière de restauration a été maintenu à celui de 2016. En 2018, le SG a proposé de ne pas répercuter l'augmentation des coûts de revient des repas. Ces plafonds permettent de déterminer le montant de reste à charge de l'agent. **L'UNSA-CFTC considère cette décision comme satisfaisante.**

L'UNSA/CFTC a voté POUR mais souhaite que la situation des retraités soit examinée car ils ne bénéficient pas de subventions.

NOTE D'ORIENTATION

Le SG a présenté la lettre d'orientation pour l'action sociale 2018. **Les fédérations ont demandé à ce que cette lettre d'orientation soit présentée et diffusée dans les CDAS.**

POINT D'AVANCEMENT DU DEPLOIEMENT DE L'ACTION SOCIALE MINISTERIELLE

Dans le cadre du principe de l'extension progressive des prestations d'action sociale ministérielle au bénéfice des agents des COM, une procédure de recrutement de deux délégués locaux a été engagée cet été. A St Pierre et Miquelon une assistante de service social a été recrutée et mise à disposition des agents de l'Etat par la préfecture. Les agents des MEF peuvent désormais bénéficier d'un accompagnement dans le cadre des procédures et dispositifs ministériels tels que les aides pécuniaires. Les crédits d'actions locales sont revalorisés pour 2018 :

2017 2018

Saint-Pierre et Miquelon	1 330 €	2 000 €
Polynésie Française	9 970 €	16 000 €
Nouvelle Calédonie	9 480 €	16 000 €
Wallis et Futuna	1 330 €	2 000 €

Pour l'UNSA/ CFTC, l'extension des prestations d'action sociale aux COM est une avancée positive. Il y a beaucoup d'attente de la part des collègues au niveau local notamment en matière de restauration. Compte tenu du coût de la vie, la mise en place de titres restaurants ne peut être envisagée qu'à la condition d'une forte revalorisation de la valeur faciale avec une prise en charge plus importante par l'Etat employeur.

QUESTIONS DIVERSES

Le SG prépare une communication adaptée simple et synthétique concernant l'utilisation des TR. **A noter que depuis 2017 les agents qui prennent un congé en CET ne se voit pas retirer de titre restaurant au titre des journées prises dans le cadre du CET.**